



# PROCÈS-VERBAL DU CÉ

Procès-verbal de la séance du **Conseil d'établissement de l'école** Pointe-Olivier du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **jeudi 30 novembre à 18 h 15** à l'école Pointe-Olivier, 278, chemin des Patriotes.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Madame Isabelle La Rocque- Présidente - parent
- Madame Julie Jolin – parent
- Madame Audrey Lanctôt-Meunier – parent
- Madame Chantal Ménard – enseignante
- Madame Sylvie Lagacé – enseignante substitut
- Madame Annie-Mélanie Rioux – directrice
- Madame Mélissa Huard – personnel du service de garde
- Madame Chloé Ouellette-Lapointe – professionnel
- Madame Valéry Casavant – membre de la communauté

ÉTAIENT ABSENTS :

- Monsieur André Calderon – Vice - président parent
- Madame Cynthia Boivin-Lapointe – parent substitut
- Monsieur Jean-François Pratte – parent substitut
- Madame Isabelle Tremblay – enseignante
- Madame Sylvie Poudrette- enseignante substitut
- Madame Nadyne Marcil – enseignante substitut
- Monsieur Pierre-Yves Viens – membre de la communauté

## 1. Présence et ouverture de la séance

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique*; le quorum étant atteint, la séance est déclarée valablement constituée et ouverte à 18h23

## 2. Ordre du jour

[Résolution 2023-11-30-CÉ-01](#)

Madame Julie Jolin propose d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 3. Procès-verbal – CÉ du 12 octobre 2023 et suivi

[Résolution 2023-11-30-CÉ-02](#)

Chaque membre du Conseil d'établissement ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement tenue le 12 octobre 2023 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par madame Sylvie Lagacé d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement du 12 octobre 2023.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 4. Période de questions du public

Aucun public



## 5. **Mot de la présidence**

Madame Isabelle La Rocque souhaite la bienvenue à tous les membres présents et souligne sa joie de relever le défi de la présidence du conseil d'établissement. Elle invite les membres à communiquer avec elle pour toutes questions ou demandes.

## 6. **Mot de la direction**

Madame Annie-Mélanie Rioux souhaite la bienvenue à tous et présente les chantiers qui seront travaillés au cours de la prochaine année.

## 7. **Représentants de la communauté**

Madame Valéry Casavant, souligne la participation des finissants de l'école Pointe-Olivier à la parade du Père Noël qui aura lieu le dimanche 10 décembre. Les élèves ayant préparé un tableau vivant pour le défilé.

## 8 **Points de décision**

### 8.1 **Règlement en lien avec l'utilisation du cellulaire en classe**

#### [Résolution 2023-11-30-CÉ-04](#)

Madame Annie-Mélanie Rioux présente aux membres du Conseil la nouvelle directive du MEES en lien avec l'utilisation des téléphones cellulaires en classe. Elle explique qu'actuellement, il est mentionné dans les règlements de l'école que les appareils cellulaires sont interdits et explique que l'an prochain un point plus précis sera ajouté dans l'agenda des élèves en ce sens.

Il est donc proposé par Mme Audrey Lanctôt-Meunier d'utiliser le règlement actuel inscrit à l'agenda pour l'année 2023-2024.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

### 8.2 **Projet éducatif 2023-2029**

#### [Résolution 2023-11-30-CÉ-05](#)

Considérant qu'en vertu de l'article 74 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite éducative ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert;

Considérant que sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue;

Considérant que ce projet éducatif a été élaboré avec la participation de tous les acteurs intéressés par l'école et la réussite éducative des élèves, tel que prévu à l'article 74 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant que le projet éducatif soumis comporte tous les éléments prescrits à l'article 37 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant que la période couverte par celui-ci s'harmonise avec celle du plan



d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire tel que stipulé à l'article 37.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est donc proposé par Mme Mélissa Huard et Mme Valérie Casavant :

D'adopter le projet éducatif tel que présenté par la direction de l'école, dont une copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

## **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Mme La Rocque accueille la lettre de dissidence du personnel enseignant. Les membres parents comprennent la demande des enseignants.

### **9. Information du comité de parents**

Monsieur Calderon étant absent, aucune information n'est transmise.

### **10. Varia**

#### **10.1 Recherche de commandites pour la fête de fin d'année**

##### [Résolution 2023-11-30-CÉ-06](#)

L'école est la recherche de commanditaires pour la fête de fin d'année afin d'offrir des prix et un dîner aux élèves. Madame Rioux explique de des lettres seront envoyées aux commerçants de la municipalité.

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **10.2 Offre de la Fondation Pro études pour l'année 2023-2024 et campagne de financement**

##### [Résolution 2023-11-30-CÉ-07](#)

Madame Rioux nous propose de faire une campagne de financement en partenariat avec la Fondation Pro études. Elle propose une vente de pains Gadoua. Une partie des profits de cette campagne de financement seront remis à l'école Pointe-Olivier pour d'éventuelles activités.

Cette année, la Fondation Pro études offre trois programmes à l'école Pointe-Olivier:

- Pour les élèves du préscolaire : Projet l'enfant s'éveille s'émerveille (ergothérapie parent – enfant);
- Pour les élèves de 1ère année : Ateliers de soutien aux apprentissages offerts à 3 élèves par classe pour une durée de 5 heures chacun;
- Pour les élèves du 2<sup>e</sup> et du 3<sup>e</sup> cycle, le projet Je lis, je rêve, je vole pour soutenir l'apprentissage et développer le goût de la lecture chez les élèves.

Le CÉ est favorable à la campagne de financement.

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



**10.3 Activités parascolaires et sorties**

[Résolution 2023-11-30-CÉ-08](#)

Le conseil d'établissement est favorable aux activités proposées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**11. Levée de la séance**

[Résolution 2023-11-30-CÉ-09](#)

Il est proposé par madame Isabelle La Rocque que la séance soit levée à 20h15.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**Isabelle La Rocque**  
Présidente du CÉ

---

**Annie-Mélanie Rioux**  
Direction